

1 - Discours de Jean-Claude Mialocq

Daniel et Christiane Dumez

Nos Animateurs RSSB sur *Bordeaux à Pied* N°1 (2007) - N°53 (2021)

Pour beaucoup d'entre nous, l'activité *Bordeaux à pied* a toujours existé, le nom des Dumez y est profondément attaché. Mais bien peu connaissent l'année du premier Bordeaux à pied. Nous l'avons demandé à trois des plus anciens adhérents de notre association, Philippe Brunet, Christian Compagnion et Jean-Bernard Chauvin. Philippe Brunet, qui fut vice-président des RSSB, a retrouvé l'année 2007 de l'adhésion de Daniel et Christiane Dumez. Dans ses archives, Christian Compagnion a retrouvé trace des deux premières éditions de *Bordeaux à pied*, 2007 et 2008. C'est dire combien les Dumez ont marqué l'activité au travers des 53 sorties qu'ils ont animées jusqu'en octobre 2021, date de la transmission de neuf « dictionnaires » à leur successeur. Ces dictionnaires, où les dates des sorties ne sont pas mentionnées, sont riches de descriptions et d'anecdotes croustillantes. Avec votre permission, j'en extraie un passage tiré du dictionnaire « Bordeaux Centre » de Daniel. A notre époque où la peine de mort est révoquée et où un vibrant hommage a été rendu à Robert Badinter pour son entrée au Panthéon le 9 octobre 2025, date anniversaire de la peine capitale en France, il n'est pas inutile de relater les coutumes du XII^e siècle sur l'actuelle Place Fernand Lafargue, ancienne place du marché, que l'on a appelée aussi Place des tortures, ... je reprends le texte de Daniel :

Au 12^{ème} siècle, sur l'actuelle place Fernand Lafargue (ancienne place du marché) se dressait le **pilori** où l'on exposait les condamnés. C'est sur cette place qu'**officiait** principalement le **bourreau**. Appelé aussi le **Pendard** ou « **Roy des Arlots** », il était une personne à la fois crainte et respectée par l'opinion publique : on ne le touchait pas et on ne lui parlait pas ! Il était en charge de l'**exécution des peines** et de l'**inspection des lieux de prostitution**; **il avait autorité sur les filles perdues**. Il était généralement **choisi parmi les criminels** et était alors gracié pour un temps, mais devait prêter serment de ne jamais sortir de son domicile (qu'on lui offrait et qui était situé en dehors de la ville) sans être vêtu **de l'habit spécifique** (manteau bleu et jaune marqué d'une échelle et d'une potence) fourni par le Conseil de la Ville. **Le bourreau gagnait sa vie en récoltant l'argent qu'on lui jetait à terre lors de l'exécution des peines**. Son **salaire** variait en fonction des **supplices infligés**, car chaque supplice avait son tarif :

- le **voleur** avait les oreilles coupées,
- l'**empoisonneur**, l'**hérétique** et la **sorcière** étaient brûlés vifs,
- le **blasphémateur** avait la langue percée,
- le **faux-monnayeur** était bouilli vif,
- le **mendiant** qui fait du mal à un enfant, était traîné dans toute la ville par un cheval,
- les **amants adultérins** avaient le corps marqué au fer rouge,
- le **meurtrier** était enterré vif avec sa victime,
- la **prostituée** tenant de mauvais propos, était condamnée à une amende de dix sols et, à défaut de paiement, on la plongeait trois fois dans l'eau de la Garonne : on « *baignait la maquerelle* » .

Le bourreau était en constante représentation, et devait assurer le **spectacle**. Si le public considérait que le supplice infligé n'avait pas été bien réalisé, ou avait été réalisé trop vite, le bourreau était exécuté sur place par son successeur.

Le saviez-vous ? Au Moyen Âge, le jour des exécutions publiques, le boulanger réservait un pain pour le bourreau en le retournant. De ce fait, tout le monde savait que ce pain lui était réservé, et personne n'y touchait.

Retourner le pain c'est donc attirer le bourreau (et par extension le diable) chez soi... ça porte malheur !

Daniel et Christiane, vous ne vous êtes pas limités à des visites de Bordeaux, vous avez aussi conduit nos passionnés des monuments, musées, châteaux, paysages et de la culture dans les communes environnantes, Cenon, Lormont, Bruges, Mérignac ...

Pour le déplacement jusqu'à la gare Saint-Jean, vous avez organisé les tribus à 4 ou 5, qui permettent de substantielles réductions, système peu connu mis en place par la SNCF et la Région de la Nouvelle Aquitaine. Tout aussi importants, furent les restaurants bien choisis, pour le plaisir de tous ... votre successeur a d'ailleurs perpétué les déjeuners à certaines bonnes adresses que vous aviez testées.

Aujourd'hui, nous vous rendons hommage, non pas lors d'une sortie Bordeaux à pied, ... mais avant cette séance des Sections Multi-activités Séniors (ESCALE) que vous avez rejoints pour conserver la forme, la santé et votre goût pour la convivialité. Merci Christiane, merci Daniel.

2 – Quelques photographies prises à l'occasion de la séance de remise de la médaille FFRS aux deux impétrants.











